



**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES TERRITOIRES  
MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat Général  
Direction des Ressources Humaines

**Centre ministériel de valorisation des  
ressources humaines de TOULOUSE**

*Sous-direction des carrières et de  
l'encadrement*

# D.I.R. SUD-OUEST

**Concours professionnel de  
CHEF D'ÉQUIPE D'EXPLOITATION PRINCIPAL  
Spécialité "routes-bases aériennes"**

**Recrutement 2024**

## RAPPORT DU JURY

# TABLE DES MATIÈRES

## **1 – PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

## **2 – STATISTIQUES SUR LES CANDIDATS ET LES NOTES OBTENUES**

## **3 – ANALYSE DES NOTES**

### **3.1 Analyse des notes de l'épreuve écrite d'admissibilité**

### **3.2 Analyse des notes de l'épreuve orale d'admission**

## **4 – LES ÉPREUVES**

### **4.1 Épreuve écrite de cas pratiques ( durée : 3 heures, coefficient 3)**

### **4.2 Épreuve orale d'admission ( durée : 25 minutes, coefficient 4)**

## **5 - CONCLUSION**

### **5.1 Bilan des épreuves 2024**

### **5.2 Conseil du président à l'attention des candidats**

## 1 - Présentation générale

Par arrêté préfectoral 24 janvier 2024, un concours professionnel pour l'accès au grade de chef d'équipe d'exploitation principal des TPE (C3) a été ouvert à la Direction Interdépartementale des Routes Sud-Ouest (DIRSO) au titre de l'année 2024. La maîtrise d'œuvre a été déléguée au CVRH de Toulouse.

L'arrêté complémentaire du 25 mars 2024 indiquait le nombre de postes ouverts (2), leur localisation prévisionnelle ainsi que la composition du jury.

Le concours a été organisé conformément à l'arrêté du 26 février 2019 fixant les modalités d'organisation général et la nature des épreuves du concours professionnel. Il répond à l'évolution des missions et des compétences des personnels d'exploitation des TPE. Ainsi, la thématique « ouvrage d'art » a été abordée pour la première fois cette année.

Le concours comporte une épreuve écrite d'admissibilité (durée : 3 heures, coefficient 3) et une épreuve orale d'admission (durée : 25 min, coefficient 4).

L'épreuve écrite d'admissibilité (cas pratique) s'est déroulée le 28 mars 2024 dans tous les centres d'examen.

La liste des candidats admissibles a été rendu publique par affichage et publication sur les sites intranet de la DIR Sud-Ouest le 2 avril 2024 et du CVRH de Toulouse à la même date.

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée le 2 mai 2024 au siège de la DIR Sud-Ouest.

Les résultats définitifs ont été publiés par affichage et mise en ligne sur les sites de la DIR Sud-Ouest le 2 mai 2024 et du CVRH de Toulouse le même jour.

## 2 – Statistiques sur les candidats et les notes obtenues

### Données relatives aux inscriptions et aux résultats

Postes à pourvoir	Candidats inscrits	Candidats présents à l'épreuve écrite	Admissibles	Admis liste principale	Admis liste complémentaire
2	17	14	6	2	3

- Le taux de participation à l'épreuve écrite de 82 %, en baisse par rapport aux années précédentes (100 % en 2023 et 93% en 2022) avec un nombre de candidats sensiblement équivalent, fort probablement en raison d'un nombre de postes ouverts réduit.
- La proportion d'admis sur liste principale par rapport au nombre de candidats ayant concouru est de 14 %, soit une valeur sensiblement équivalente à l'année 2023 (2023 : 18 %, 2022 : 37%).

## 3 - Analyse des notes

### 3.1 Analyse des notes de l'épreuve écrite d'admissibilité

Pour être admis à se présenter à l'épreuve orale d'admission, le candidat doit avoir obtenu une note fixée par le jury supérieur ou égal à 10.

## Données sur les notes de l'épreuve écrite

	Candidats admissibles					Ensemble des candidats				
	2024	2023	2022	2021	2020	2024	2023	2022	2021	2020
Note la + élevée	12,25	13,25	17,15	14,13	16,50	12,25	13,25	17,15	14,13	16,50
Note la - élevée	10,00	10,00	10,28	10,00	10,08	5,88	5,63	3,26	3,00	4,10
Moyenne générale	10,92	11,18	12,68	11,70	12,64	8,90	9,90	10,94	9,00	9,92

## Répartition des notes de l'épreuve écrite

Notes obtenues	2024		2023		2022		2021		2020	
	Nombre	%								
notes $\geq$ 15	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %	2	7,70 %	0	0,00 %
$10 \leq$ notes < 15	6	43,00 %	7	64,00 %	8	80,00 %	6	23,10 %	10	37,00 %
$5 <$ notes < 10	8	57,00 %	5	36,00 %	1	10,00 %	13	50,00 %	14	52,00 %
Note $\leq$ 5	0	0,00 %	0	0,00 %	1	10,00 %	5	19,20 %	3	11,00 %

## Taux de candidats admissibles

2024	2023	2022	2021	2020
43,00 %	64,00 %	80,00 %	31,00 %	27,00 %
6/14	7/11	8/10	8/26	10/36

## Commentaires du jury

La moyenne des notes obtenues en 2024 est la plus faible sur les cinq dernières années pour les candidats admissibles et dans la moyenne basse si on considère l'ensemble des candidats.

La difficulté du sujet participe probablement de ce constat.

### 3.2 Analyse des notes de l'épreuve orale d'admission

#### Données sur les notes de l'épreuve orale

	2024	2023	2022	2021	2020
Note la + élevée	17	18	18	17	18
Note la - élevée	11	9	10	8	6
Moyenne générale	13,5	12,71	12,5	13,75	13,85

#### Répartition des notes de l'épreuve orale

Notes obtenues	2024		2023		2022		2021		2020	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
notes $\geq$ 15	2	33,00 %	2	28,6 %	7	38,90 %	6	42,90 %	7	50,00 %
10 < notes < 15	4	67,00 %	2	28,6 %	11	61,10 %	7	50,00 %	5	35,70 %
5 < notes $\leq$ 10	0	0,00 %	3	42,8 %	0	0,00 %	1	7,10 %	2	14,30 %
Note $\leq$ 5	0	0,00 %	0	0 %	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %

#### Commentaire du jury

La moyenne des notes obtenues à l'épreuve orale remonte pour la seconde année consécutive mais reste inférieure aux années précédentes. Le taux d'excellentes notes reste peu élevé.

Deux candidats se distinguent nettement, les autres forment un groupe « moyen » avec des notes comprises entre 11 et 14.

## 4 - Les épreuves

### 4.1 Épreuve écrite de cas pratique (durée 3 heures, coefficient 3)

#### Présentation de l'épreuve

Elle consiste à répondre, par un court développement, à une série de 3 à 5 questions à partir de cas pratiques en lien avec les missions dévolues aux chefs d'équipe d'exploitation principaux des TPE.

#### Caractéristiques générales

Elle est destinée à apprécier les capacités managériales des candidats, leur maîtrise de l'expression écrite et des calculs élémentaires, et leurs connaissances des règles relatives à l'hygiène et la sécurité, à l'organisation et à la réglementation du temps de travail, et aux droits et obligations des agents publics, notamment en matière de déontologie.

#### La conception du sujet

Pour ce concours professionnel, depuis 2019, il a été décidé entre les DIR et le CMVRH de créer un sujet national obligeant la programmation de l'épreuve écrite le même jour sur l'ensemble des DIR.

Pour ce faire, un groupe de concepteurs piloté par les CVRH d'Arras et de Rouen a conçu le sujet sur la base de questions visant à tester les candidats sur l'ensemble des missions spécifiées dans le décret du 26 février 2019 fixant les modalités d'organisation générale et la nature des épreuves. Dans un deuxième temps, le sujet national a été validé localement par le président et la vice-présidente du jury.

Ces modalités ont été reconduites pour le concours 2024.

#### Contenu du sujet

Le contenu du sujet portait sur 4 questions à traiter séparément les unes des autres et notées sur un total de 3,5 à 7 points par question. Les formes de réponses attendues étaient très variables selon les questions. La consigne de porter sur le document principal ou ses annexes l'ensemble des réponses permettaient aux candidats de répondre aux questions dans l'ordre qui leur semblait le plus judicieux.

#### Déroulement de l'épreuve et correction

L'épreuve s'est déroulée au CVRH de Toulouse.

Sur les 17 candidats inscrits, 16 ont été convoqués (1 a décidé de passer le concours dans un autre centre d'examen) et 14 se sont présentés à l'épreuve (1 avait prévenu qu'il ne serait pas présent).

Le procès-verbal dressé par le responsable de la salle indique qu'il n'y a « rien à signaler ».

La correction de l'épreuve écrite s'est déroulée au siège de la DIR Sud-Ouest.

Elle a été assurée par Thomas HOULES et Lionel GOSSEC, chargés d'études au SIR des la DIRSO.

Le CVRH de Toulouse a veillé à l'anonymat des copies. Le numéro figurant sur la copie étant différent du numéro d'enregistrement.

La liste des candidats admissibles pour le passage de l'épreuve orale a été établie et signée par le président du jury.

Le CVRH a adressé une convocation écrite par courrier postal et par mail à chaque candidat admissible

### **Commentaire des correcteurs**

Il convient de noter cette année, comme déjà remarqué les années précédentes, que les candidats font encore de nombreuses erreurs sur les calculs chiffrés sans veiller à la cohérence des résultats. Il reste donc toujours nécessaire de bien consolider les acquis sur les conversions, les unités, les calculs de volumes et surfaces, et également de rappeler la nécessité de prendre un temps à la fin du calcul pour s'interroger le caractère réaliste du résultat final, pour éviter de perdre des points sur des questions parfois assez élémentaires. Il est également nécessaire de rappeler aux candidats que, lorsque les questions s'enchaînent, il peut être judicieux de poursuivre les calculs même si le premier résultat semble erroné pour démontrer la maîtrise du raisonnement global et d'autres règles de calcul attendues dans la suite.

Les candidats ont également toujours des difficultés, dans le sujet de mise en situation, à extraire de l'ensemble des éléments fournis ceux qui vont devoir être repris et analysés pour attester de la capacité de projection sur un poste de chef d'équipe. De trop nombreuses copies ne font que décrire la chronologie des événements sans s'attacher à répondre à l'objectif de l'exercice. Le libellé était pourtant clair dans le sujet et devait conduire à formuler des consignes et propositions.

## **4.2 L'épreuve orale d'admission (durée 25 minutes, coefficient 4)**

### **Définition et objectif de l'épreuve**

Pour cette épreuve d'entretien basée sur la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, le candidat produit au moment de son admissibilité un dossier professionnel qui fait apparaître son cursus professionnel ainsi que ses motivations professionnelles et personnelles pour l'exercice des fonctions de chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'État.

L'objectif de l'épreuve est de vérifier sur la base du dossier RAEP fourni par le candidat, ses motivations pour exercer une fonction d'un niveau supérieur comportant principalement un volet encadrement, ainsi que ses capacités de réaction et de proposition dans des situations particulières, notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité et de la déontologie, son aptitude à animer une équipe, ainsi que sa capacité à prendre des initiatives et à s'adapter.

Pour cette épreuve, seul l'entretien est noté, le dossier RAEP ne donne pas lieu à notation.

L'entretien se déroule en deux temps :

- l'épreuve débute par un exposé du candidat sur son parcours et ses motivations pendant 5 minutes,
- le jury cherche ensuite à faire compléter l'exposé en demandant des approfondissements et en interrogeant le candidat sur certains points à partir de situations vécues ou fictives.

Ces questions ont pour objectif d'apprécier la réactivité du candidat, ses connaissances professionnelles, son savoir-faire, ses qualités humaines et son sens du service public.

### **Préparation des candidats admissibles à l'épreuve orale**

Afin de préparer les 6 candidats admissibles à l'épreuve orale, le CVRH a mis en place une PEC sur le dossier RAEP et la préparation et l'entraînement à l'épreuve orale d'admission.

L'ensemble des 6 candidats admissibles a suivi la préparation au dossier RAEP, ainsi que la préparation à l'oral.

### **Jury épreuve orale**

L'épreuve orale s'est déroulée au siège de la DIR Sud-Ouest le 2 mai 2024.

Pour chaque agent, le jury disposait de 60 minutes : 25' consacrées à l'entretien oral et le reste réparti entre la prise de connaissance du dossier, l'accueil du candidat et la délibération.

Le jury de l'épreuve orale était composé de :

- Valérie MARQUES
- Lilian CRUVEILLER
- Marc DEMONTIS
- Thierry RIEU

Il a été vérifié en amont qu'aucun juré n'avait de lien hiérarchique ou fonctionnel avec les agents.

Avant le début de l'épreuve, le président du jury a rappelé les devoirs et attentes des membres du jury. Puis un échange sur l'appropriation de la grille d'évaluation, une préparation des mises en situations pertinentes et le rappel des règles d'harmonisation des pratiques et de l'entretien entre jury, a permis de compléter la préparation des jurys.

L'ensemble des 6 candidats convoqués à l'oral s'est présenté.

### **Commentaire du jury**

Le jury a pu constater que les attendus de l'épreuve d'admission étaient globalement bien connus et préparés. Les candidats se sont montrés plus à l'aise dans cette deuxième épreuve. Les dossiers RAEP ont été en général de bonne qualité.

D'une manière générale tous les candidats démontrent une motivation et des compétences acquises lors de leurs parcours professionnels bonnes à très bonnes. L'écart devient plus manifeste sur les connaissances de l'environnement professionnel et surtout la capacité à se projeter dans les fonctions et la posture de chef d'équipe

## **5 - Conclusions**

### **5.1 Bilan des épreuves 2024**

Les opérations de recrutement se sont déroulées sans incident.

Suite à l'interrogation des candidats admis, 1 poste ouvert sur 2 a été pourvu. Les autres candidats admis ont renoncé au bénéfice du concours.

L'ensemble des notes des épreuves écrites et orales ont été adressées par le CVRH de Toulouse à tous les candidats par mail et par courrier postal.

### **5.2 Conseils à l'attention des candidats**

Pour une meilleure réussite aux épreuves écrites, les candidats sont engagés à bien préparer la totalité des thématiques abordées dans les épreuves telles qu'elles sont définies par décret et à s'organiser pour que leurs résultats soient bien lisibles et compréhensibles. Ils sont également engagés à veiller à la cohérence de leurs réponses lors d'un temps de relecture. La structure de l'épreuve doit leur permettre, même s'ils manquent de temps, de répondre aux questions les plus courtes de chacun des exercices pour maximiser leurs notes s'ils s'organisent convenablement pendant l'épreuve. Ils doivent également se rappeler qu'il est attendu d'eux, dans les éventuels exercices de mise en situation, qu'ils soient en position d'analyser les faits présentés dans le sujet avec un regard de chef d'équipe et pas seulement d'en faire une description factuelle. Les

formations PEC proposées par le CVRH ont été très largement suivies par les candidats in fine admis, notamment pour le RAEP et l'épreuve orale, ce qui montre l'intérêt de préparer non seulement les thématiques abordées, mais également la mise en pratique pour s'adapter aux formats des épreuves proposées.

Le président du jury

